

**ROBERT OLIPHANT  
DON VALLEY WEST**

**TOWNHALL REPORT  
ON ELECTORAL REFORM  
PUBLIC CONSULTATION**



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

**ROBERT OLIPHANT  
DON VALLEY-OUEST**

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME  
ÉLECTORALE**

<b>LES CONSULTATIONS</b>			
<b>Date (s) de la ou des rencontres</b>	<b>Heure et durée (de quelle heure à quelle heure)</b>	<b>Lieu de la consultation</b>	<b>Total de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)</b>
1.18 sept.	De 14 h à 16 h	Temple Emanu-El 120, Old Colony Road	75 (3 bénévoles et 2 employés)
2. 12 oct.	De 19 h 30 à 21 h 30	Lawrence Park Community Church 180, Bayview Avenue	90 (2 bénévoles et 3 employés)
3.13 oct.	De 19 h à 21 h	Cypriot Community Centre 6, Thomcliffe Park Drive	40 (2 bénévoles et 3 employés)
<b>Forme</b> : X Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input type="checkbox"/> Présentation du bureau du député X Micro ouvert X Période de questions et de réponses X Conférenciers <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier)			
<b>LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)</b>			
Modes de scrutin X	Changement au mode de scrutin actuel X	Participation électorale X	Accessibilité et inclusion X
Vote obligatoire X	Vote en ligne X	Représentation locale X	Autre (veuillez spécifier) X Question d'un référendum; participation électorale; participation des jeunes; équilibre entre femmes et hommes

### **QUESTIONS DE DISCUSSION**

**Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Les participants ont-ils l'impression que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)**

Il n'y a pas eu de consensus des citoyens sur cette question. En fait, des opinions fort diverses ont été exprimées, dont certaines avec beaucoup de conviction. Un certain nombre de citoyens ont exprimé que le système actuel ne devrait pas être changé. Certains participants sont en faveur du système de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) parce qu'ils estiment que les autres systèmes, comme la représentation proportionnelle (RP), donneraient trop de pouvoir aux partis au détriment des députés locaux. Ils ont affirmé qu'un système qui prévoirait qu'un parti crée des listes de candidats pour qu'ils siègent au Parlement enlèverait aux électeurs le pouvoir d'élire un représentant local. D'autres participants ont reconnu que de nombreux électeurs, en fait, prenaient leur décision en fonction du chef et du programme du parti, plutôt qu'en fonction du mérite et des idées du candidat local. La plupart des citoyens ont soutenu fermement la représentation locale.

*Veuillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

Les participants favorables au système de SMUT se sont également montrés sceptiques à l'égard des autres systèmes, sentant que ces systèmes pourraient donner davantage de pouvoir à des partis à cause unique et à des groupes d'intérêts spéciaux, ce qui pourrait mettre en danger l'unité nationale et nuire à la cohésion sociale. Des craintes ont été exprimées quant à la possibilité que les voix des partis séparatistes ou à cause unique aient une place disproportionnée au Parlement, ce qui diviserait le pays. Le SMUT a été qualifié de bon système pour préserver l'unité du pays.

Le SMUT est également apprécié parce qu'il est simple et bien connu des Canadiens. Il a été affirmé de nombreuses fois que le SMUT produit des gouvernements majoritaires, et que c'est une chose importante, car la majorité permet au gouvernement de prendre des décisions difficiles rapidement. Les gouvernements minoritaires ont été jugés instables et trop dépendants des coalitions.

Certains citoyens se sont opposés à un changement de système parce qu'il n'existe pas de consensus sur les autres systèmes.

Les participants n'appréciant pas le système actuel ont affirmé qu'ils avaient l'impression que leur vote ne se traduisait pas de façon équitable en sièges à la Chambre des communes. Visiblement, ces participants étaient surtout des partisans de petits partis. En général, ils ont exprimé une préférence pour un système de RP faisant en sorte que la Chambre des communes reflète directement le vote populaire. Il a aussi été dit que le système actuel encourageait le vote stratégique, ou, en d'autres termes, qu'un électeur ne pouvait pas voter pour son premier choix. Une préoccupation qui a été exprimée est que l'apathie et le désengagement chez les électeurs pourraient provenir du sentiment d'aliénation à l'égard du système. Cependant, aucune preuve n'a été fournie pour appuyer cette conclusion. Apparemment, les séances n'ont pas attiré de personnes qui ne votent pas, même si les consultations publiques ont été largement annoncées.

Des participants se sont également exprimés sur les résultats de l'élection de 2011, où la représentation de la ville de Toronto dans le processus d'élaboration des politiques du gouvernement avait été minime même si le Parti conservateur avait obtenu un grand nombre de votes dans cette ville. Le SMUT fausse donc les politiques publiques, a-t-on conclu.

**Quelles sont les alternatives au système actuel qui ont été discutées? Les participants ont-ils déterminé des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (p. ex. la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

Tous les systèmes électoraux (SMUT, vote préférentiel [VP], scrutin de liste [SL], vote unique transférable [VUT], et représentation proportionnelle mixte [RPM]) ont été abordés lors des séances et dans les mémoires. Cependant, la plupart des commentaires ont rangé le SMUT et les systèmes de VP dans la même catégorie, tandis que les autres systèmes ont été rangés dans la catégorie des systèmes de RP.

Certains participants ont exprimé leur préférence pour le système de VP parce qu'il leur semblait plus simple que les autres systèmes — c'est-à-dire que, si un remplacement au SMUT était envisagé, le VP se présenterait comme étant aussi facile à comprendre que le SMUT. Les deux systèmes ont aussi été décrits comme des systèmes représentatifs, à la différence des systèmes de RP, qui, selon certains participants, accordaient davantage de pouvoir aux partis qu'aux représentants locaux, une perspective déplaisant à la plupart des participants. Certains participants ont affirmé que le VP a la souplesse d'accorder aux électeurs la possibilité de voter pour plusieurs candidats, en particulier s'ils préfèrent plus d'un parti ou s'ils souhaitent voter non seulement avec le cœur, mais aussi avec la tête. Il a aussi été dit qu'un système de VP limiterait le recours au vote stratégique et pourrait prévenir les campagnes négatives, puisque les candidats auraient à se battre pour la deuxième place, voire la première.

Le fait que le système de VP a un biais favorisant les partis centristes, en l'occurrence, au Canada, le Parti libéral, fait partie des critiques de ce système qui ont été formulées. Les participants ont exprimé leur souhait de se doter d'un système juste et intègre. En outre, des inquiétudes ont été exprimées sur les retards dans la formation d'un nouveau gouvernement que ce système pourrait occasionner. Lors d'une séance, l'exemple de l'Australie a été abordé. Dans ce pays, lors d'une élection, le gouvernement n'a pas pu être formé avant plusieurs jours. Une autre critique du système a mis en relief le problème du manque de représentation des petits partis à la Chambre des communes.

Même s'ils reconnaissaient sa complexité, les participants ont été nombreux à appuyer le système de RP sous une forme ou une autre. Ces derniers souhaiteraient que l'on veuille à ce que le nombre de sièges au Parlement reflète plus fidèlement le vote populaire, et qu'ainsi les votes soient d'« une valeur égale ». Une

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

préoccupation qui a été exprimée est que le SMUT permet l'élection de beaucoup de candidats sans l'appui de la majorité. De plus, la RP a été jugée plus propice à la coopération au sein du Parlement, sans toutefois que des preuves à cet effet soient apportées.

Le système de RPM a reçu quelques appuis. Le fait que ce système permette que chaque vote compte et qu'il soit possible de voter pour un représentant local et pour un parti a été apprécié. Le système de RPM est très attrayant pour les personnes qui sont loyales à un parti, mais apprécient un candidat local qui représente un autre parti. Toutefois, une opposition à ce système a été observée. Les listes de partis qui devraient être créées dans le système de RPM ont suscité de nombreux commentaires. Des préoccupations ont été exprimées sur les critères que les parties utiliseraient pour choisir les candidats et sur la difficulté de démettre un candidat dans le cadre d'une élection.

En ce qui concerne le système de SL, la plupart des participants ont préconisé une liste ouverte pour pouvoir choisir les représentants au lieu de permettre aux partis de le faire. Les listes ouvertes ont également été jugées supérieures aux listes fermées parce que les candidats des listes fermées étaient perçus comme étant extrêmement partisans et ayant peu d'opinions indépendantes. Le système de VUT a été perçu comme une solution de rechange au SMUT parce qu'il apporte une représentation locale tout en donnant davantage de pouvoir aux petits partis et aux candidats indépendants. L'idée d'avoir plusieurs représentants a plu à d'autres participants, car, selon eux, il est difficile pour un seul député de représenter adéquatement une circonscription diversifiée. Toutefois, cette opinion n'était pas largement répandue.

Un autre système qui a été abordé est le mode de scrutin rapide à RP, dans lequel les sièges attribués au Parlement sont les mêmes que dans le système de SMUT, mais où les votes sont pondérés en tenant compte du vote populaire. L'idée a eu peu d'appuis lors des séances et n'a pas fait partie de la présentation officielle.

De nombreux participants se sont opposés aux divers systèmes de RP. Selon ces participants, un système de RP ferait en sorte que les votes aillent aux partis plutôt qu'aux candidats locaux, cela étant une considération importante pour certains électeurs. De plus, une préoccupation qui a été exprimée est qu'un système de RP produirait plusieurs partis à cause unique qui causeraient des divisions dans le pays. Il a également été dit que les systèmes de RP produisaient des gouvernements instables. D'autres participants ont dit craindre la création de gouvernements de coalition. De plus, il a été dit qu'il était préférable d'avoir un seul représentant par district.

**Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)**

Peu de discussions ont porté sur les solutions au manque de participation. Cependant, certains participants ont affirmé que la raison pour laquelle peu de Canadiens s'engageaient dans le système démocratique était qu'ils n'avaient pas l'assurance que leur vote compterait et que leur voix serait entendue. D'autres participants ont expliqué que le problème n'avait pas été clairement défini et qu'il était erroné de supposer qu'un système électoral différent augmenterait la participation. La possibilité que nous sautions aux solutions avant d'analyser en profondeur la raison pour laquelle nous avons certains problèmes est une préoccupation qui a été soulevée. Il a été observé que l'apathie des électeurs pourrait être le résultat des comportements des élus, des effets de la discipline de parti, ou de la nature du gouvernement de Cabinet, tout autant ou plus encore que du système électoral. Il a été suggéré que nous devrions étudier le problème en profondeur avant d'amener une solution qui ne s'attaquerait peut-être pas à la racine du problème.

**Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

La majorité des participants était mal à l'aise avec l'idée du vote obligatoire. Il a été affirmé que le vote obligatoire produirait des résultats imprévisibles parce que de nombreux électeurs non informés et mécontents pourraient faire le mauvais choix. De plus, certains ont dit s'attendre à ce qu'il y ait de nombreux bulletins de vote annulés en raison de l'obligation de voter.

Il a été question d'accroître la contribution des jeunes, et certains participants ont estimé que le vote obligatoire garantirait que les jeunes soient représentés adéquatement dans le processus démocratique.

Il a aussi été suggéré de rendre le vote tout aussi obligatoire que le paiement des impôts. Certains participants se sont dits favorables au vote obligatoire si et seulement si un meilleur système électoral était mis en place.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

**Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Le vote en ligne a été décrit par certains comme une bonne option pour faire en sorte que les jeunes s'engagent dans le système démocratique. Cette méthode a également été décrite comme une manière de moderniser les pratiques électorales actuelles.

Cependant, tout autant de participants ont exprimé leur inconfort à l'idée de mettre en place cette méthode de vote. Ils ont exprimé des préoccupations au sujet de la protection de la vie privée et des possibilités de piratage compromettant l'intégrité du système; ils se sont dits favorables au vote en ligne à condition que le système soit sécuritaire. D'autres participants ont exprimé des préoccupations sur la difficulté de s'assurer que les personnes qui en ont le droit votent si le système d'identification n'est pas complet. D'autres options comme le vote le dimanche, le vote anticipé plus précoce qu'habituellement et l'amélioration de l'accessibilité du vote aux personnes handicapées pourraient rendre l'option du vote en ligne moins attrayante.

**D'autres sujets majeurs ont-ils été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes et des minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Comme susmentionné, de nombreux participants ont estimé que le ou les problèmes du système électoral actuel n'avaient pas été clairement définis. Le souhait que davantage d'information sur les enjeux existants soit accessible, pour que le public puisse proposer des idées et des solutions répondant directement aux problèmes, a été exprimé. En outre, certains participants ont affirmé que le processus de réforme électorale ne devrait pas être bâclé et que le gouvernement devrait envisager de prendre plus de temps pour examiner les diverses possibilités.

L'option d'un référendum a été longuement discutée lors des séances et a fait partie de la plupart des mémoires. Un petit nombre de participants ont exprimé le souhait de tenir un référendum sur la réforme électorale, car ils estimaient qu'un changement si important au système démocratique exigeait que la majorité des Canadiens l'appuient. Ils ont aussi estimé que les séances de consultation recueilleraient les points de vue d'une petite partie de la population seulement. De plus, un participant a affirmé que, si un gouvernement lançait un nouveau système, le gouvernement suivant pourrait annuler ces changements, mais que, s'il y avait un référendum, le gouvernement suivant pourrait se montrer réticent à faire des changements. Pour cette raison, le référendum a été perçu comme une manière d'apporter un certain degré de stabilité et de permanence au processus de réforme électorale. Quelques commentaires ont porté sur le fait que des participants au système démocratique établiraient les règles de participation. Des citoyens se sont montrés préoccupés par la possibilité que certains politiciens et partis tirent un avantage indu de cet exercice.

Cependant, la majorité des participants ont estimé qu'un référendum n'était ni nécessaire ni utile. Ils ont affirmé que les représentants locaux sont élus pour prendre des décisions au nom des citoyens de leur circonscription, ce qui devrait être fait dans ce cas aussi. D'autres ont affirmé que, puisque le Comité spécial a consacré des mois à la compréhension des différents systèmes électoraux et a consulté des experts, il est mieux placé pour prendre la décision. Il se peut que les Canadiens ne soient pas assez bien informés pour participer à un référendum. D'autres participants, constatant les résultats et l'expérience du vote sur le Brexit et d'autres référendums dans des provinces canadiennes par le passé, se sont opposés à l'idée d'un référendum, les résultats n'ayant pas été, selon eux, au bénéfice des pays concernés. Certains participants ont aussi affirmé que les référendums étaient simplement l'occasion d'exprimer une opposition au programme du gouvernement du moment, et que cela nous détournerait des principaux problèmes qui sont discutés. Des participants se sont dits préoccupés que les voix des minorités ne soient pas entendues lors d'un référendum. D'autres participants se sont inquiétés du coût d'un référendum et ont affirmé que la formulation de la question pourrait être trop mauvaise pour produire des résultats adéquats. De plus, des participants ont estimé qu'un référendum créerait un environnement extrêmement partisan et diviserait le pays.

En plus d'aborder la question du référendum, les participants ont discuté de la participation des jeunes, des femmes, des Autochtones et des minorités en politique. Le souhait qu'il y ait davantage de sensibilisation et d'éducation au sujet du processus démocratique a été exprimé. Certains participants ont suggéré qu'Élections Canada joue un rôle plus important dans la promotion de l'accessibilité et quant aux heures de vote et aux dates de scrutin, et que l'organisme fournisse des formations aux hommes, aux femmes et aux Autochtones sur la manière de se présenter à des élections, afin que les candidatures soient plus

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

diversifiées. Il a aussi été dit que les nouveaux arrivants, qui viennent de pays ayant des systèmes électoraux différents, devraient être informés au sujet du système canadien afin que la mobilisation et la participation des électeurs augmentent. Un commentaire a porté sur la nécessité de trouver un moyen de mobiliser les personnes expatriées lors des élections.

Les participants ont également mentionné la nécessité d'examiner d'autres aspects du système électoral, comme le travail d'Élections Canada, la fraude électorale, le processus de mise en candidature, les élections à date fixe, les exigences en matière d'identification des électeurs, les résultats de sondages électoraux dans les médias, la couverture médiatique des programmes électoraux, la réforme de l'âge électoral, le vote des non-citoyens, le vote le dimanche et la réforme de la *Loi sur l'intégrité des élections*.

### **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS** (limite suggérée : 1000 mots)

Même si nos séances ont attiré quelques électeurs ayant des opinions bien arrêtées sur la nécessité de changer notre système électoral (et beaucoup d'entre eux étaient membres de groupes défendant des systèmes électoraux très précis), en général, la plupart des participants qui n'étaient pas associés à des groupes de défense d'intérêts ont exprimé le souhait d'obtenir plus d'information sur les problèmes sous-jacents qu'un changement au système électoral tenterait de régler. Une crainte qui a été exprimée est que, sans une compréhension approfondie du problème, nous pourrions remplacer inutilement le système ou, pire, le remplacer par un système qui serait encore plus problématique.

Aucun consensus ne s'est dégagé sur le type de système électoral que le Canada devrait adopter. Cependant, les préférences pour certains systèmes en particulier semblent avoir été motivées par les caractéristiques suivantes : le fait d'avoir un représentant local, le fait que les votes se traduisent par une représentation plus équitable à la Chambre des communes, la simplicité du système, la stabilité du gouvernement, l'unité nationale et la diversité au Parlement.

En outre, l'idée de recourir à un référendum pour déterminer le système électoral a reçu peu d'appuis, les participants estimant que les membres du Parlement devraient prendre une telle décision, le système étant par nature représentatif. De nombreux participants ont aussi estimé que les Canadiens n'étaient pas prêts à voter dans le cadre d'un référendum, et que c'était la raison pour laquelle le Comité spécial, qui a étudié le sujet pendant des mois, était mieux placé pour formuler des recommandations sur les changements qui devraient être apportés à la manière dont nous élisons les membres du Parlement.

Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date : 14 octobre 2016

Signature du (de la) député (e)

Robert Oliphant

**Les rapports doivent être soumis aux greffiers du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que le présent document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.*

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tel/tél. : 613-992-3150; fax/télécopieur : 613-947-3089; [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*